

VILLE DE CROUY

(Aisne)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

დდდდდდდდდ

Séance du 28 mars 2012 à 19 h 00

Convocation du 22 mars 2012

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 28 mars 2012 à 19 h 00,

Le Maire,

D. MOITIÉ

ORDRE DU JOUR:

- N°1) APPEL NOMINATIF DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- N°2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 FÉVRIER 2012
- N°3-1) SERVICE DES EAUX COMPTE ADMINISTRATIF 2011
- N°3-2) SERVICE DES EAUX COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR
- N°3-3) SERVICE DES EAUX AFFECTATION DU RESULTAT 2011
- N°3-4) SERVICE DES EAUX BUDGET PRIMITIF 2012
- N°4-1) REGIE DE TRANSPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2011
- N°4-2) REGIE DE TRANSPORT COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR
- N°4-3) REGIE DE TRANSPORT AFFECTATION DU RESULTAT 2011
- N°4-4) REGIE DE TRANSPORT PARTICIPATION DE LA COMMUNE
- N°4-5) REGIE DE TRANSPORT BUDGET PRIMITIF 2012
- N°5-1) COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2011
- N°5-2) COMMUNE COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR
- N°5-3) COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2011
- N°5-4) COMMUNE TAUX D'IMPOSITION 2012
- N°5-5) COMMUNE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012
- N°5-6) COMMUNE PARTICIPATION A LA REGIE DE TRANSPORT
- N°5-7) COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2012
- N°6) BUDGET COMMUNAL 2012 PRET A MOYEN TERME AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST
- $N^{\circ}7$) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- N°8) MANIFESTATIONS 2012 CONTRATS D'ENGAGEMENT
- ${f N}^{\circ}{f 9}{f)}$ LOGEMENT COMMUNAL 25a AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON REMBOURSEMENT CAUTION
- N°10) QUESTIONS DIVERSES

N°1 APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille douze, le 28 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de Monsieur le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOITIE, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

La séance ouverte, sont présents :

M MOITIÉ Daniel, Maire,

M LECAT Marcel, Mme PREMONT Lina, M GERVAIZE Jean Michel, M MILLIER Gauthier, Adjoints,

M MARCHAL Jean-Bernard, M PLATRIER Claude, Mme DIAS Edith, M JEAN Jean-Yves, M GALIMENT Roger, Mme DURAND Françoise, M ZAJAC Philippe, M POREAUX Jean Pierre, Mme DERIGNY Lydie, M FELIX Fabrice, Mme MOREL Roselyne, M WUILLOT Didier, M VIGUES Gérard, M HIRSON Michel, conseillers municipaux.

Excusés, pouvoir : M DELALIEU Jérôme représenté par M MOITIÉ Daniel,

M PRIGENT Pascal représenté par M LECAT.

Excusés: Mme GORET Florence, M BREFORT Daniel.

Monsieur M MILLIER Gauthier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR - MODIFICATION

Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet de délibération suivante :

09) LOGEMENT COMMUNAL – 25a AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON - REMBOURSEMENT CAUTION

10) QUESTIONS DIVERSES

Aucune observation n'étant formulée, le nouvel ordre du jour est adopté.

N°2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 FÉVRIER 2012

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 9 février 2012

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté.

N•3 -1 SERVICE DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M LECAT, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur MOITIE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumé dans le tableau ci-après.

	Résultat à la	Part affectée à	Résultat de	Résultat de
	clôture 2010	l'investissement	l'exercice 2011	Clôture 2011
Investissement	4 286,54 €		10 117,88 €	14 404,42 €
Exploitation	22 925,24 €		1 800,61 €	24 725,85 €
TOTAL	27 211,78 €		11 918,49 €	39 130,27 €

Approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 0,00 €

et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 0,00 €

ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2011 de 24 725,85 €pour le Budget Primitif 2012.

- 2) **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

<u>N°3 -2 SERVICE DES EAUX - EXERCICE 2011 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR</u>

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

Après l'arrivée d'un conseiller municipal, sont présents :

M MOITIÉ Daniel, Maire,

M LECAT Marcel, Mme PREMONT Lina, M GERVAIZE Jean Michel, M MILLIER Gauthier, Adjoints,

M MARCHAL Jean-Bernard, M PLATRIER Claude, Mme GORET Florence, Mme DIAS Edith, M JEAN Jean-Yves, M GALIMENT Roger, Mme DURAND Françoise, M ZAJAC Philippe, M POREAUX Jean Pierre, Mme DERIGNY Lydie, M FELIX Fabrice, Mme MOREL Roselyne, M WUILLOT Didier, M VIGUES Gérard, M HIRSON Michel, conseillers municipaux.

Excusés, pouvoir : M DELALIEU Jérôme représenté par M MOITIÉ Daniel,

M PRIGENT Pascal représenté par M LECAT.

Excusé: M BREFORT Daniel.

N°3 -3 SERVICE DES EAUX - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé	Part affectée à	Résultat		Restes	Solde	Chiffres 2011
	compte administratif	l'investissement	de l'exercice	à	réaliser	restes à réaliser	pour l'affectation
	2010		2011		2011	2011	du résultat
Investissement	4 286,54 €		10 117,88 €	D	0,00 €	0,00€	14 404,42 €
				R	0,00€		
Exploitation	22 925,24 €		1 800,61 €				24 725,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2011 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	24 725,85 €
Affectation obligatoire	
couverture du besoin de financement (article 106)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserve (article 106)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002)	24 725,85 €
Total affecté à l'article 106	0,00 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2011 (art 001)	14 404,42 €

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

<u>N°3 -4 SERVICE DES EAUX – BUDGET 2012</u>

Avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal adopte, selon le vote ci-dessous, le budget du service des eaux:

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°4-1 REGIE DE TRANSPORT - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M LECAT, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur MOITIE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumé dans le tableau ci-après.

	Résultat à la clôture 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement			435,00 €	435,00 €
Exploitation	5 630,18 €		- 5 039,59 €	590,59 €
TOTAL	5 630,18 €		- 4 604,59 €	1 025,59 €

Approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 0,00 €

et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 0,00 €

ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2011 de **590,59** € pour le Budget Primitif 2012.

- 2) constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances et du Conseil d'Exploitation.

N°4-2 REGIE TRANSPORT - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2011

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis Favorable de la Commission de Finances et du Conseil d'Exploitation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°4-3 REGIE DE TRANSPORT - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé	Part affectée à	Résultat	Restes à	Solde	Chiffres 2011
	compte administratif	l'investissement	de l'exercice	réaliser	restes à réaliser	pour l'affectation
	2010		2011	2011	2011	du résultat
Investissement			435,00 €			435,00 €
Exploitation	5 630,18 €		- 5 039,59 €			590,59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2011 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	590,59 €
Affectation obligatoire	
couverture du besoin de financement (art1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserve (art 1068)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (art 002)	590,59 €
Total affecté à l'article 1068	
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2011 (art 001)	435,00 €

Avis Favorable de la Commission de Finances et du Conseil d'Exploitation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

.....

<u>N°4-4 REGIE DE TRANSPORT – BUDGET 2012 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE</u>

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'avec l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien du véhicule, les recettes de la régie de transports ne sont plus suffisantes pour équilibrer le budget 2012.

Monsieur le Maire propose d'accepter une participation du budget communale à hauteur de 1 700,00 €pour compléter les recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

Avis Favorable de la Commission de Finances et du Conseil d'Exploitation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°4-5 REGIE DE TRANSPORT – BUDGET 2012

Avis favorable de la commission des finances et du Conseil d'Exploitation.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal adopte, selon le vote ci-dessous, le budget de la régie de transport:

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°5-1 COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M LECAT, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur MOITIE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumé dans le tableau ci-après.

	Résultat de clôture 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	- 196 782,52 €		- 135 241,95 €	- 332 024,47 €
Fonctionnement	623 675,54 €	- 195 229,52 €	344 435,84 €	772 881,86 €
TOTAL	426 893,02 €	- 195 229,52 €	209 193,89 €	440 857,39 €

approuve les montants 1°) des recettes restant à réaliser arrêtées à 14 623,00 €

et 2°) des dépenses engagées non mandatées arrêtées à 87 880,00 €

ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2011 de **367 600,39** € pour le Budget Primitif 2012.

- 2) constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

N°5-2 COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2011

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis favorable de la Commission des finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°5-3 COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé	Part affectée à	Résultat	Restes à	Solde	Chiffres 2011
	compte administratif	l'investissement	de l'exercice	réaliser 2011	restes à réaliser	pour l'affectation
	2010		2011		2011	du résultat
Investissement	- 196 782,52 €		- 135 241,95 €	D 87 880,00 €	- 73 257,00 €	- 405 281,47 €
				R 14 623,00 €		
Fonctionnement	623 675,54 €	- 195 229,52 €	344 435,84 €			367 600,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2011 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	772 881,86 €
Affectation obligatoire	
couverture du besoin de financement (art 1068)	405 281,47 €
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserve (art 1068)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (art 002)	367 600,39 €
Total affecté à l'article 1068	405 281,47 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2011 (001)	- 332 024,47 €

Avis favorable de la Commission des Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°5-4 COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION DE 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des taxes communales votés

en 2011 : - taxe d'habitation 13,38 %

taxe foncière bâti
taxe foncière non bâti
26,41 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux suivants pour 2012 :

taxe d'habitation 13,64 %
taxe foncière bâti 15,32 %
taxe foncière non bâti 26,93 %

Avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°5-5 BUDGET 2012 - DETAIL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission des Finances a examiné le mars 2012 les dossiers de demandes de subventions formulées par les associations de la commune et extérieures.

Les membres de la commission proposent la répartition suivante :

ARTICLE	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS
		2011	2012	Except 2012
6574	ATBC Boxe Thaï	800 €	750 €	•
	Football Club de Crouy	2 500 €	1 500 €	
	Judo de Crouy	1 100 €	1 000 €	
	La Vendéenne	1 150 €	1 150 €	350 €(sous réserve)
	Tennis de Table	750 €	720 €	
	Tennis Club de Crouy	100 €	90 €	
	Fit'Form	600 €	570 €	
	Ecole de Musique	2 000 €	2 000 €	
	Harmonie Ecole de Musique	1 000 €	980 €	
	Les Compagnons d'Arlequin	700 €	670 €	
	Association parents d'élèves	670 €	670 €	300 €
	Club du 3 ^{ème} Age	1 000 €	950 €	
	Eperon 132	500 €	500 €	
	Amitiés et Loisirs	400 €	400 €	
	Union Nationale des Combattants	700 €	700 €	
	ARAC	200 €	200 €	
	ACPG	100 €	100 €	
	FNACA	150 €	150 €	
	Comité Entente Anciens Combattants	50 €	50 €	
	Comité Défense Environnement	280 €	260 €	
	Cercle du ru de la Jocienne	80 €	80 €	
	Les Petites Mains	300 €	300 €	
	Amis de la BDP de l'Aisne	80 €	80 €	
	Comité des Œuvres Sociales	400 €		
	Mutuelle Nationale Territoriale	6 200 €	7 000 €	
	La Farandole des boutchoux		1 000 €	
	Subventions à venir	3 190 €	3 480 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 22 voix pour, pour les associations suivantes :

Association Parents d'élèves	670 €+ 300 €	ATBC Boxe Thaï	750,00 €
Tennis de Table	720,00 €	Les Petites Mains	300,00 €
ACPG	100,00 €	Amis de la BDP de l'Aisne	80,00 €
FNACA	150,00 €	Club du 3 ^{ème} Age	950,00 €
Comité Entente Anciens Combattan	ts 50,00 €	Judo club	1 000,00 €
Les Compagnons d'Arlequin	670,00 €	Cercle du ru de la Jocienne	80,00 €
Eperon 132	500,00 €	La farandole des boutchoux	1 000,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale	7 000,00 €	Subventions à venir	3 480,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (Mme DIAS), pour : Le Football Club de Crouy 1 500,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M MILLIER) pour : **La Vendéenne** 1 150,00 €+ 350,00 €(sous réserve)

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M ZAJAC), pour : Le Tennis Club 90,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (Mme DERIGNY), pour : **FIT'FORM** 570,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (Mme GORET) pour : L'Ecole de Musique 2 000,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (Mme GORET) pour : L'Orchestre d'Harmonie de Crouy 980,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (Mme MOREL) pour : **Amitiés et Loisirs** 400,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 18 voix pour et 4 non-participation au vote (MM JEAN, HIRSON, GERVAIZE, VIGUES), pour : L'Union Nationale des Combattants 700,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 20 voix pour et 2 non-participation au vote (MM LECAT, MOITIÉ), pour : L'ARAC 200,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 17 voix pour et 5 non-participation au vote (MM JEAN, WUILLOT, HIRSON, DELALIEU, VIGUES) pour :

Le Comité de Défense de l'Environnement 260,00 €

N°5-6 BUDGET PRIMITIF 2012 – PARTICIPATION A LA REGIE TRANSPORT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'avec l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien du véhicule, les recettes de la régie de transports ne sont plus suffisantes pour équilibrer le budget 2012.

Monsieur le Maire propose de verser une participation pour le budget de la régie de transport à hauteur de 1 700,00 €pour compléter les recettes de fonctionnement.

Avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°5-7 COMMUNE – BUDGET 2012

Avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal adopte, selon le vote ci-dessous, le budget de la commune:

Section fonctionnement

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	1 (M PLATRIER)	0

Section investissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

<u>N°6) BUDGET COMMUNAL 2012 - PRET A MOYEN TERME AUPRES DU CRÉDIT</u> AGRICOLE DU NORD EST

Monsieur le Maire rappelle, aux membres présents de l'assemblée, les projets envisagés par la commune, objets de la présente demande de financement, à savoir : l'extension de l'école des Clémencins et la construction d'un restaurant scolaire.

Il expose que ces projets comportent l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet les mémoires justificatifs et dont les devis s'élèvent à 1 626 753,00 €T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

- 1° Prennent en considération et approuvent les projets qui leur sont présentés,
- 2° Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des devis : 1 626 753,00 € Subvention (s) : 747 500,00 € Autofinancement 879 253,00 €

Emprunt sollicité au C.A.M. : PRET MOYEN TERME 800 000,00 €

et décident, selon le vote ci-dessous,

de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 800 000,00 Euros, à taux **fixe**, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en **12** années à partir de **2012** par périodicités **trimestrielles.**

- 3° Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- 5° Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Daniel MOITIÉ, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°7) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu la délibération du 21 mars 2008, conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé :

En application du 15° alinéa de l'article L 2122-22

des décisions du Maire de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les ventes de :

LOGIVAM – rue du Pressoir Chevalier – terrain – parcelle «Sous les Taillepieds nord» section D n°1283 de 4a 95ca pour 42 075,00 €

M et Mme LAURENT Jean Pierre – 28 rue Maurice Dupuis – terrain – parcelles «Clémencin» section E n°1390 de 73ca et section E n°1394 de 12a 94ca soit une superficie totale de 1 367m² pour 60 000,00 €

M et Mme GRANSON André – 49 rue Sous la Perrière – habitation – parcelles «Le Pont de Favray» section B n°589 de 3a 30ca et section B n°590 de 6a 33ca soit une superficie totale de 963 m² pour 155 000,00 €dont 10 000,00 €de commission d'agence.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – rue Daniel DOUAY – terrain – parcelle «Sous les Taillepieds sud» section D n°1220 de 30a 10ca pour 35 999,00 €

Mme BLANC Jessica – 1 rue du Département de l'Ain – bâtiment – lot 8 pris sur la parcelle «le Village» section C n°1554 de 5a 91ca pour 15 000,00 €

<u>N°8) MANIFESTATIONS 2012 – CONTRATS D'ENGAGEMENT</u>

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager pour animer :

- Le repas des Anciens, le 21 novembre, la formation de Rudy et Annick « Au temps des guinguettes » pour un montant de 553,43 €
- l'arbre de Noël, le 22 décembre, «les Dominos » pour un montant de 1 300,00 €

Pour la fête communale, il est proposé d'acquérir, le feu d'artifice « OPALE » à la SARL Droguerie Baroteaux pour un montant de 2 890,00 €TTC. Le feu sera tiré le 8 septembre 2012.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal autorise, selon le vote ci-dessous, Monsieur l'Adjoint délégué chargé des Fêtes et Cérémonies à signer le contrat d'engagement à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Le coût des prestations sera réglé à l'article 6232 «Fêtes» du budget communal 2012.

<u>N°9) LOGEMENT COMMUNAL – 25a AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON -</u> REMBOURSEMENT CAUTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEBEGUE Valériane, locataire du logement communal sis 25a, avenue du Général Patton, ont quitté ce logement au 28 mars 2012.

En conséquence, il propose de leur rembourser la caution versée à l'entrée dans le logement de 371,98 € L'état des lieux de sortie n'a pas fait apparaître de dégradation.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

N°10) QUESTIONS DIVERSES

- <u>Election présidentielle</u> : préparation du tableau des permanences.
- <u>Invitation</u>: aux animations de « la nuit de l'eau » le 31 mars 2012 à la piscine de Soissons, au profit de l'UNICEF.

ಭಾರಾಹಾರಾ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.